

GHS FICHE SIGNALÉTIQUE

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT		
FABRICANT/FOURNISSEUR Exide Technologies 13000 Deerfield Parkway, Bldg. 200 Milton, GA 30004 U.S.A.	PRODUIT CHIMIQUE/APPELLATION COMMERCIALE Batterie au plomb-acide (tel que stipulé sur l'étiquette)	
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES Contact principal: Assistance Exide SDS +1 (770) 421-3485 Contact secondaire: Joe Bolea +1 (423) 989-6377 Fred Ganster +1 (610) 921-4052	ID DU PRODUIT UN2794 FAMILLE DES PRODUITS CHIMIQUES/ Batterie d'accumulateurs électriques	CLASSIFICATION EN CAS D'URGENCE CHEMTREC +1 (800) 424-9300 + 1 (703) 527-3887 – (à frais virés) Contact pour urgence 24 h/24 Demandez le coordinateur responsable de l'environnement
II. IDENTIFICATION DES DANGERS		
		
Termes de signalisation: Danger		
Catégorie:	Codes GHS	Description
Santé: STOT RE 2 Toxicité aiguë 4 Repr. 1A Corr. cutanée 1A Gaz inflam. 1 Carc. 1A (arsenic) Aquatique chronique 1 Aquatique aiguë 1	H302 H314 H332 H350 H360 H373 H220 H410 P260 P308+313 P301/330/331 P303/361/353 P304/340 P305/351/338 P310	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Toxique si inhalé. Peut causer un cancer par ingestion Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Gaz extrêmement inflammable (hydrogène) Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. Ne pas respirer les poussières/la fumée/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations. En cas d'exposition/de préoccupation, consulter un médecin pour lui demander conseil. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS forcer le vomissement. EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou avec les cheveux): Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/douche. EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Dans la mesure du possible, retirer les lentilles de contact, si présentes. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou le médecin.
Manipulation:	P210 P260 P264 P280 P403 P405 P391 P273 P501	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Interdiction de fumer Ne pas respirer les poussières/la fumée/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et des protections pour le visage/les yeux. Placer dans un endroit bien ventilé Stocker sous verrou. Nettoyer tout renversement Éviter les émissions dans l'environnement Éliminer les contenus/contenants conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
AVERTISSEMENT: Les batteries soumises à un chargement abusif à des courants élevés excessifs pendant des périodes prolongées sans bouchons d'aération peuvent créer une atmosphère environnante du brouillard d'acide inorganique puissant offensif contenant de l'acide sulfurique.		
Réactivité: Particulièrement réactif avec l'eau et les alcalins		

III. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	% / pds
Composants inorganiques de:		
Plomb	7439-92-1	54-62
Antimoine	7440-36-0	0,4
Étain	7440-31-5	0,16
Calcium	7440-70-2	0,02
Arsenic	7440-38-2	0,01
Électrolyte (solution acide sulfurique/eau)	7664-93-9	26-40
Matériau du boîtier:		
Polypropylène	9003-07-0	5-12
Caoutchouc dur	S/O	
Matériau du séparateur de plaque:		
Polyéthylène	9002-88-4	1-2

Remarque:

Le plomb inorganique et l'électrolyte (solutions d'eau et d'acide sulfurique) sont les composants principaux de toutes les batteries fabriqués par Exide Technologies ou ses filiales. Les autres ingrédients peuvent être présents selon le type de batterie. Le polypropylène est le matériau principal du boîtier des batteries commerciales et de l'industrie automobile.

IV. PREMIERS SOINS

Prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et sécurité avant de porter secours à une victime et fournir les soins de premiers secours.

Inhalation: Électrolyte: Placer à l'air frais immédiatement. Si la personne respire difficilement, lui administrer de l'oxygène.
Composés au plomb/arsenic: Retirer de l'exposition, faire des bains de bouche, laver le nez et les lèvres; consulter un médecin.

Contact cutané: Électrolyte: Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes minimum; enlever les vêtements contaminés, y compris les chaussures.
Composés au plomb/arsenic: Laver immédiatement avec de l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux: Électrolyte et composés au plomb/arsenic: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes; consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Électrolyte: Donner de grandes quantités d'eau à boire; **ne pas** induire de vomissement; consulter un médecin.
Composés au plomb/arsenic: Consulter immédiatement un médecin.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

Point éclair: Sans objet

Limites d'inflammabilité: LIE= 4,1 % (Hydrogène dans l'air) ; LSE = 74,2 %

Moyen d'extinction: CO₂; mousse; poudre extinctrice

Procédures de lutte anti-incendie:

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Faire attention aux éclaboussures d'acide pendant l'application de l'eau et porter des vêtements, des gants, une protection du visage et des yeux résistants à l'acide. Si les batteries sont en cours de chargement, couper l'alimentation à l'équipement de chargement mais prendre note que les fils des batteries connectées en série peuvent présenter un risque d'électrocution même si l'équipement de chargement est hors tension.

Produits de combustion dangereux:

Pendant le fonctionnement, les batteries génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. Il faut toujours supposer qu'elles contiennent de ces gaz qui, si allumés par une cigarette, une flamme nue ou une étincelle, peuvent engendrer une explosion de batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Suivre soigneusement les instructions du fabricant pour l'installation et le service. Tenir à l'écart de toutes les sources d'allumage de gaz et ne pas permettre le contact des articles métalliques avec les bornes négatives et positives d'une batterie en même temps.

VI. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Interrompre le flux des substances, contenir/absorber les petits déversements en le retenant avec du sable séché, de la terre et de la vermiculite. Ne pas utiliser de matières combustibles. Dans la mesure du possible, neutraliser l'électrolyte renversé avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de soude, de la chaux, etc. Porter des vêtements, des bottes, des gants et un masque de protection résistants à l'acide. **Ne pas laisser d'acide se déverser dans les égouts.** L'acide doit être éliminé conformément aux conditions nationales, régionales et locales. Consulter un organisme environnemental local et/ou l'agence nationale responsable de l'environnement.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

À moins d'être membres d'opérations de recyclage, ne pas casser le boîtier ni vider le contenu de la batterie. Manipuler soigneusement et ne pas incliner sous risque de favoriser des fuites d'électrolyte. Les batteries simples ne posent pas de risques d'électrocution mais il peut y avoir risque d'électrocution par les fils des batteries connectées dépassant les trois unités de 12 V.

Stockage:

Placer les batteries sous abri dans des endroits frais, secs, bien ventilés, séparés des matériaux incompatibles et des activités qui pourraient engendrer des flammes, des étincelles ou de la chaleur. Placer sur des surfaces lisses, imperméables sous conditions qu'il y ait des conteneurs pour liquide en cas de renversements d'électrolyte. Tenir à l'écart des objets métalliques qui pourraient relier les terminaux sur une batterie et créer un court-circuit dangereux.

Chargement:

Il y a un risque potentiel d'électrocution de l'équipement de chargement et des fils des batteries connectées en série, qu'il y a chargement ou non. Couper le courant aux chargeurs qui ne sont pas utilisés et avant de déconnecter tout circuit. Les batteries en cours de chargement génèrent et dégagent de l'hydrogène inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Maintenir les bouchons d'aération des batteries en place. Interdire de fumer et éviter la création des flammes et des étincelles dans les alentours. Porter une protection pour le visage et les yeux lorsque les batteries sont en cours de chargement dans les environs.

VIII. CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Limites d'exposition professionnelles (mg/m³)**

<i>Ingrédient</i>	É.-U OSHA	É.-U ACGIH	É.-U NIOSH	Québec VEA	Ontario LEP	UE LEP
Composants inorganiques de:						
Plomb	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,15(a)
Antimoine	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5(a,d)
Étain	2	2	2	2	2	2(e)
Arsenic	0,01	0,01	0,002(c)	0,002	0,01	0,01(a,f)
Électrolyte (solution acide sulfurique/eau)	1	0,2	1	1	0,2	0,05(b)

REMARQUES:

- a) comme aérosol inhalable
- b) fraction thoracique
- c) cancérogène professionnel potentiel
- d) basé sur les LEP de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume Uni
- e) basé sur LEP pour la Belgique
- f) basé sur LEP pour la Belgique et le Danemark

Contrôles techniques (ventilation):

Entreposer et manipuler dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation mécanique, les composants doivent résister à l'acide. Manipuler les batteries avec précaution. Ne pas incliner pour éviter tout déversement. S'assurer que les bouchons d'aération sont bien placés. En cas de dommage du boîtier de la batterie, éviter tout contact physique avec les composants internes. Porter des vêtements protecteurs, une protection des yeux et du visage lors du remplissage, chargement ou de la manipulation des batteries.

Protection respiratoire (approuvée par NIOSH/MSHA):

Non requis dans des conditions normales. En cas de concentrations de brouillards d'acide sulfurique connues comme dépassant les limite d'exposition admissibles (PEL), utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH ou MSHA.

Protection cutanée:

Porter des gants jusqu'au coude en caoutchouc ou en plastique résistants à l'acide. Tablier résistant à l'acide. Dans des conditions d'expositions intenses ou en cas d'urgence, porter des vêtements, des gants et des bottes résistant à l'acide.

Protection oculaire:

Lunettes de protection ou masque intégral contre les produits chimiques.

Autre protection:

Dans les zones où les solutions d'eau et d'acide sulfurique sont manipulées dans des concentrations supérieures à 1 %, fournir des bassins oculaires d'urgence et des douches avec une quantité d'eau illimitée.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES - ÉLECTROLYTE

Point d'ébullition 760 mm Hg	107 à 113 °C (226 à 237 °F)	Densité relative à 21 °C (77 °F) (H ₂ O=1)	1,2185 à 1,3028
Points de fusion	Sans objet	Tension de vapeur (mm Hg)	13,5 à 17,8
% de solubilité dans l'eau	100	pH	Moins de 1
Taux d'évaporation (Acétate de butyle =1)	Moins de 1	Densité de vapeur (AIR=1)	Supérieur à 1
Apparence et odeur (seuil)	L'électrolyte est un liquide clair avec une odeur piquante, pénétrante, âcre. Une batterie est un article fabriqué; sans odeur apparente.	Viscosité	Non applicable
Coefficient de partage octanol/eau (K _{ow})	Sans objet	% matières volatiles par volume à 21 oC (70 °F)	Sans objet

Remarque: Les propriétés supérieures reflètent entre 30 et 40 % d'acide sulfurique

X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable
Instable

Conditions à éviter: Surcharge prolongée à courant élevé; sources d'allumage.

Incompatibilités: (matériaux à éviter)

Électrolyte: Tout contact avec des combustibles et matériaux organiques peut engendrer un incendie et une explosion. Ils réagissent tous violemment avec des agents réducteurs puissants, des métaux, des gaz de trioxyde de soufre, des oxydants puissants et de l'eau. Le contact avec les métaux peut produire des dégagements toxiques de vapeur de dioxyde de soufre et dégager de l'hydrogène inflammable. Pas d'autre préoccupation concernant l'impact mécanique.

Composés au plomb: Éviter tout contact avec des acides et des bases, puissants, des halogénures, des halogènes, du nitrate de potassium, permanganate, peroxydes, hydrogène naissant et agents réducteurs.

Composés à l'arsenic: fort oxydant; azoture/brome. REMARQUE: Le gaz hydrogène peut réagir à l'arsenic inorganique pour former un gaz particulièrement toxique, l'arsine

Produits dangereux de décomposition:

Électrolyte: Trioxyde de soufre, monoxyde de carbone, buée d'acide sulfurique, dioxyde de soufre, sulfure d'hydrogène.

Composés de plomb: Les températures supérieures au point de fusion peuvent produire de la fumée, de la vapeur ou de la poussière métalliques toxiques; tout contact avec un acide ou base puissante ou une présence d'hydrogène naissant peuvent générer un gaz arsine très toxique.

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation.

XI. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Électrolyte: Nocif, quelle que soit la voie de pénétration.

Composés au plomb/arsenic: Une exposition dangereuse peut survenir uniquement lorsque le produit est chauffé à une température supérieure au point de fusion, qu'il est oxydé ou traité ou endommagé d'une manière quelconque engendrant de la poussière, de la vapeur ou des fumées. La présence d'hydrogène naissant peut générer un gaz particulièrement toxique, l'arsine.

Toxicité aiguë:

Inhalation LD₅₀: Électrolyte: LC₅₀ rat: 375 mg/m³; LC₅₀: cochon d'Inde: 510 mg/m³

Plomb élémentaire: Estimation du point de toxicité aiguë = 4 500 ppmV (basée sur du plomb d'œuvre)

Arsenic élémentaire: Pas de données

Oral LD₅₀: Électrolyte: rat: 2 140 mg/kg

Plomb élémentaire: Estimation de la toxicité aiguë (ETA) = 500 mg/kg du poids corporel (basée sur du

plomb d'œuvre)

Arsenic élémentaire: LD₅₀ souris: 145 mg/kg

Inhalation:

Électrolyte: La respiration de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut entraîner de graves irritations respiratoires. Pourrait entraîner une augmentation du risque du cancer des poumons.

Composés de plomb: L'inhalation de la poussière ou de brouillard de plomb peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Ingestion:

Électrolyte: Peut entraîner une grave irritation des tissus de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Composés au plomb/arsenic: Une ingestion grave peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ainsi que des terribles crampes. Cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique. Une grave ingestion doit être traitée par un médecin.

Contact cutané:

Électrolyte: Irritations, brûlures et ulcérations graves. L'acide sulfurique n'est pas facilement absorbé par la peau et n'est pas un sensibilisateur dermique.

Composés au plomb: Pas absorbé par la peau et pas un sensibilisateur dermique.

Composés à l'arsenic: Tout contact pourrait entraîner une dermatite et l'hyperpigmentation de la peau. Les pentoxydes d'arsenic sont des sensibilisants cutanés.

Contact avec les yeux:

Électrolyte: Irritations graves, brûlures, dommage de la cornée, cécité.

Composés au plomb/arsenic: Peut causer de l'irritation aux yeux.

Produits synergiques:

Électrolyte: Aucun produit synergique connu

Composés du plomb: Des effets synergiques ont été remarqués avec les métaux lourds (arsenic, cadmium, mercure), N-nitroso-N-(hydroxyéthyl)éthylamine, N-(4-fluoro-4-biphényle)acétamide, 2-(nitrosoéthylamine)éthanol et benzo[a]pirène.

Composés à l'arsenic: Il a été démontré que la fumée de cigarette augmentait l'occurrence du cancer des poumons chez les individus ayant niveau d'arsenic élevé dans l'eau potable. L'exposition simultanée à l'éthanol et l'arsenic peut exacerber les effets toxiques de l'arsenic.

Informations supplémentaires:

États pathologiques généralement aggravés par exposition:

Une surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut endommager les poumons et aggraver les états pulmonaires. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec la peau peut aggraver les maladies cutanées, telles que, eczéma et dermatite de contact. Tout contact de l'électrolyte (solution d'eau et d'acide sulfurique) avec les yeux peut endommager la cornée et/ou entraîner une cécité. Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies des reins, du foie et de maladies neurologiques.

Données supplémentaires sur la santé:

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux dans ce produit, sont absorbés par le corps principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités en prenant des précautions adéquates, telles que la ventilation et une protection respiratoire traitées dans la Section VIII. Une bonne hygiène personnelle permettant d'éviter toute inhalation et ingestion sont de rigueur: bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, fumer ou quitter le lieu de travail. Tenir les vêtements contaminés à l'écart des zones non contaminés ou porter des vêtements de protection dans ces zones. Limiter l'emploi et la présence de nourriture, tabac et produits de beauté dans les zones non contaminées.

Les vêtements et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans des zones désignées et ne jamais être ramenés à la maison ni lavés avec des vêtements personnels non contaminés.

Ce produit est destiné à une utilisation industrielle uniquement et doit être tenu à l'écart des enfants et de leur environnement.

XII. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Devenir environnemental: le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments. Pas de données sur la dégradation de l'environnement. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lent. La bioaccumulation du plomb se produit chez les animaux aquatiques et terrestres ainsi que les plantes mais la bioaccumulation se produit à faible dose à travers la chaîne alimentaire. La plupart des études incluent des composés de plomb et non du plomb élémentaire.

Toxicité environnementale: Toxicité aquatique:

Acide sulfurique: 24-h LC₅₀, poissons d'eau douce (*Brachydanio rerio*): 82 mg/L

96 h- LOEC, poisson d'eau douce (*Cyprinus carpio*): 22 mg/L

Plomb: 48 h LC₅₀ (modélisé pour des intervertébrés aquatiques): <1 mg/L, basé sur du plomb élémentaire

Arsenic: 24 h LC₅₀, poissons d'eau douce (*Carrassius auratus*) >5000 g/L.

XIII. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION

É.-U

Batteries usées: Envoyer à une fonderie de plomb secondaire pour recyclage. Les batteries d'accumulateurs au plomb usées ne sont pas régies comme déchets dangereux lors du recyclage. L'acide sulfurique renversée est un déchet dangereux; déchet dangereux EPA numéro D002 (corrosivité) et D008 (plomb).

Électrolyte: Placer le liquide chargé neutralisé dans des conteneurs étanches résistants à l'acide et les mettre au rebut comme déchets dangereux, le cas échéants. Les importants déversements dilués à l'eau, après neutralisation et essais doivent être traités selon les conditions nationales, régionales et locales. Consulter un organisme

environnemental local et/ou l'agence nationale responsable de l'environnement.

XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

TERRESTRE - US-DOT/CAN-TDG/UE-ADR/APEC-ADR:

Désignation officielle de transport: Batteries, liquide, remplies d'acides
Classification des dangers: 8
Numéro ID: UN2794
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: Corrosives

AÉRIEN- ICAO-IATA:

Désignation officielle de transport: Batteries, liquide, remplies d'acides
Classification des dangers: 8
Numéro ID: UN2794
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: Corrosives
Consulter les instructions d'emballage IATA 870

MARITIME- IMO-IMDG:

Désignation officielle de transport: Batteries, humides, remplies d'acides
Classification des dangers: 8
Numéro ID: UN2794
Groupe d'emballage: III
Étiquettes: Corrosive
Consulter les instructions d'emballage IMDG P801

Informations supplémentaires:

- Le transport requiert un emballage et une documentation appropriés, y compris la nature et la quantité des marchandises conformément aux points d'origine/destination/douanes telles qu'expédiées. Les batteries doivent être maintenues verticalement et emballées conformément aux exigences pour éviter les court-circuits.

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

États-Unis:

EPA SARA Titre III

Section 302 EPCRA Substances extrêmement dangereuses:

L'acide sulfurique est une substance extrêmement dangereuse selon EPCRA avec une quantité seuil de planification (TPQ) de **1 000 lb**.

La notification EPCRA Section 302 est requise si **500 lb** ou une quantité supérieure d'acide sulfurique est présente sur un site (40 CFR 370.10). Une batterie automobile/commerciale moyenne peut contenir environ 5 lb d'acide sulfurique. Contactez votre représentant Exide pour obtenir des informations supplémentaires.

Section 304 CERCLA Substances dangereuses:

Quantité rapportable (RQ) pour l'acide sulfurique 100 % renversée selon CERCLA (Superfund) et EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act) est **1 000 lb**. Les quantités rapportables locales et régionales pour l'acide sulfurique renversé peuvent varier.

Section 311/312 Classification des dangers:

La déclaration EPCRA Section 312 Deux niveaux (Tier Two) est requise pour les batteries non-automobiles en présence d'acide sulfurique en quantité de **500 lb** ou plus et/ou si du plomb est présent en quantité de **10 000 lb** ou plus.

Section 313 EPCRA Substances toxiques:

Notification du fournisseur: Ce produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent faire l'objet d'un rapport conformément aux exigences de l'EPCRA Section 313 l'inventaire des rejets de produits chimiques toxiques (Formulaire R). Pour toute installation de fabrication sous les codes SIC entre 20 et 39, les informations suivantes sont indiquées afin de vous permettre d'effectuer les rapports requis:

<u>Produit chimique toxique</u>	<u>CAS n°</u>	<u>Pourcentage approx. par poids</u>
Plomb	7439-92-1	54-62
Solution acide sulfurique/ eau	7664-93-9	26-40
Antimoine	7440-36-0	0,4
Arsenic	7440-38-2	0,01
Étain	7440-31-5	0,16

Remarque: La condition de la notification du fournisseur Section 313 ne s'applique pas aux batteries qui sont des biens de consommation.

TSCA: Chaque ingrédient chimique répertorié dans la Section III de cette fiche signalétique est également répertorié dans le registre de TSCA.

OSHA: Considéré comme un produit dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (soit Hazard Communication Act 29CFR1910.1200)

RCRA: Les batteries d'accumulateurs au plomb usées ne sont pas régies comme déchets dangereux lors du recyclage. L'acide sulfurique renversée est un déchet dangereux; déchet dangereux EPA numéro D002 (corrosivité) et D008 (plomb).

CAA: Exide Technologies supporte les actions préventives concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère en raison des émissions de chlorofluorocarbures et autres produits chimiques appauvrissant l'ozone (ODC) définis par l'USEPA comme substances de Classe I. Conformément à la Section 611 du Clean Air Act Amendments (CAAA) de 1990, finalisé le 19 janvier 1993, Exide a établi une politique visant à supprimer l'emploi des ODC de Classe I à la date butoir du 15 mai 1993.

Indice de risque NFPA pour l'acide sulfurique:

Inflammabilité (rouge) = 0

Santé (bleu) = 3

Réactivité (jaune) = 2

L'acide sulfurique réagit à l'eau si elle est concentrée.

Notifications et avertissements par état aux États-Unis:	Identification	Notifications/Avvertissement												
Californie	Proposition 65 de l'État de la Californie	<p>AVERTISSEMENT: Ce produit contient du plomb, un produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer des cancers ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur.</p> <p>Les produits chimiques suivants identifiés dans le produit fini, tel que distribué dans le commerce sont connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs pour l'appareil reproducteur:</p> <p>Arsenic (sous oxydes d'arsenic); CAS n° 7440-38-2; <0,1% pds</p> <p>Brouillards d'acides minéraux forts contenant de l'acide sulfurique ; CAS n°: NA; 26-40% wt</p> <p>Plomb – CAS n°. 7439-92-1; 54-62% pds.</p> <p>Arsenic – CAS n° 7440-38-2 – 0,1%</p>												
	Émissions de composés organiques volatiles présents dans le produit de consommation	Ce produit n'est pas régi en tant que produit de consommation dans le cadre de la réglementation de CARB/OTC VOC, tel que vendu aux fins prévues et dans la chaîne d'approvisionnement industrielle/commerciale.												
Pays/organisation	Identification	Notifications/Avvertissement												
Canada	Toutes les substances chimiques dans ce produits sont répertoriées dans le CEPA DSL/NDSL ou sont exempts des conditions de la liste.	<p>Ce produit a été classé conformément aux critères de dangers des Règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique (FS) contient toutes les informations requises par le Règlements sur les produits contrôlés.</p> <p>Voir les exigences relatives à l'étiquetage des produits dans le Règlement sur les produits contrôlés.</p>												
	INRP et Règlement 127/01 de l'Ontario	<p>Ce produit contient les produits chimiques suivant qui sont assujettis aux exigences de l'INRP du Canada et/ou l'Ontario en matière de rapport.</p> <p>Règ. 127/01:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Chimique</th> <th>CAS n°</th> <th>% pds</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plomb</td> <td>7439-92-1</td> <td>54-62</td> </tr> <tr> <td>Arsenic</td> <td>7440-38-2</td> <td>0,1</td> </tr> <tr> <td>Acide sulfurique</td> <td>7664-93-9</td> <td>26-40%</td> </tr> </tbody> </table>	Chimique	CAS n°	% pds	Plomb	7439-92-1	54-62	Arsenic	7440-38-2	0,1	Acide sulfurique	7664-93-9	26-40%
Chimique	CAS n°	% pds												
Plomb	7439-92-1	54-62												
Arsenic	7440-38-2	0,1												
Acide sulfurique	7664-93-9	26-40%												
	Liste des substances toxiques	<p>Plomb</p> <p>Arsenic</p>												

XVI. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PARUTION: mercredi 11 septembre 2013

AUTRES INFORMATIONS:

Distribution au Québec conformément aux Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés (CPR) 24(1) et 24(2).
Distribution dans l'UE pour être conforme aux Directives applicables à l'emploi, l'importation/l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

SOURCES D'INFORMATION:

Centre international de recherche sur le cancer (1987), Programme de monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme: Évaluations globales de la cancérogénicité: Une mise à jour de Programme de monographies de l'IARC Volumes 1-42, Supplément 7, Lyon, France.
Ministère de l'Ontario de la réglementation du travail 654/86.
Réglementations régissant l'exposition aux produits chimiques ou agents biologiques.

PRÉPARÉ PAR: SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ
EXIDE TECHNOLOGIES
13000 DEERFIELD PKWY., BLDG. 200
MILTON, GA 30004 U.S.A.

L'ACQUÉREUR ET LES PERSONNES TIERCES ENDOSSENT LA RESPONSABILITÉ DU RISQUE DE BLESSURE CAUSÉE PAR LE MATÉRIEL SI LES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ RAISONNABLES NE SONT PAS SUIVIES, TELLES QUE STIPULÉES DANS LA FICHE SIGNALÉTIQUE ET LE FOURNISSEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES BLESSURES INFLIGÉES À L'ACQUÉREUR OU PERSONNES TIERCES CAUSÉES PAR L'UTILISATION ANORMALE DU MATÉRIEL ET CELA MÊME SI LES PROCÉDURES RAISONNABLES ONT ÉTÉ RESPECTÉES.

TOUTE PERSONNE UTILISANT CE PRODUIT, TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT DANS UNE ZONE OU CE PRODUIT EST UTILISÉ ET TOUTE PERSONNE MANIPULANT CE PRODUIT DOIT BIEN CONNAÎTRE LE CONTENU DE LA PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE. CETTE INFORMATION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE DE MANIÈRE EFFICACE AUX EMPLOYÉS ET AUTRES PERSONNES POUVANT ENTRER EN CONTACT AVEC LE PRODUIT.

BIEN QUE LES INFORMATIONS COLLECTÉES ET STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES SOIENT CENSÉES ÊTRE EXACTES À LA DATE INDIQUÉE, EXIDE TECHNOLOGIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE POUR CES INFORMATIONS ET RENONCE À TOUTES RESPONSABILITÉS CONNEXES À LEUR EMPLOI. LES DESTINATAIRES SONT CENSÉS CONFIRMER DANS L'ANTICIPATION DU BESOIN QUE LES INFORMATIONS SONT ACTUELLES, APPLICABLES ET APPROPRIÉES À LEURS CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

TOUJOURS PHOTOCOPIER LE DOCUMENT INTÉGRALEMENT